



PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil Collectif de Mineurs
« Les p'tits loups »
IFAC de Auriol

Année 2025/26
3-12 ans

www.ifac.asso.fr

IFAC Auriol : Année 2025/26

| | |
|---|-----------|
| 1. Le contexte | 4 |
| 1.1. Présentation de l'ACM | 4 |
| 1.1.1. Nom de l'association et valeurs éducatives : | 4 |
| 1.1.2. Présentation du village de Auriol : | 4 |
| 1.1.3. Les horaires, les lieux & le fonctionnement | 6 |
| <i><u>Les horaires</u></i> | 6 |
| <i><u>Les lieux</u></i> | 6 |
| <i><u>Le fonctionnement</u></i> | 8 |
| 1.1.4. Composition de l'équipe | 12 |
| 1.2. Le contexte local | 15 |
| 1.2.1. Le public accueilli : | 15 |
| 1.2.2. Les ressources locales : | 17 |
| 2. Les objectifs & les outils | 18 |
| 2.1. Le PEDT | 18 |
| 2.2. Le projet éducatif de l'IFAC | 18 |
| 2.3. Les objectifs pédagogiques et d'action de l'équipe | 19 |
| 2.3.1. Objectif pédagogique (AXE 1) : La citoyenneté | 19 |
| 2.3.2. Objectif pédagogique (AXE 2) : L'ouverture au monde | 20 |
| 2.3.3. Objectif pédagogique (AXE 3) : Ecologie et développement durable | 20 |
| 2.3.4. Objectif pédagogique (AXE 4) : Favoriser l'expression et l'esprit critique | 21 |
| 3. Les modalités | 22 |
| 3.1. Les modalités d'inscription | 22 |
| 3.2. Modalités d'accueil d'un enfant atteint d'un handicap | 23 |
| 3.3. Modalités d'expression des parents | 23 |
| 3.4. Modalités d'évaluation de nos actions | 24 |
| 4. Le projet de fonctionnement | 25 |
| 4.1. Les relations adultes/jeunes, adultes/adultes, jeunes/jeunes | 25 |
| 4.1.1. Les relations adultes/jeunes | 25 |
| 4.1.2. Les relations jeunes/jeunes | 25 |
| 4.1.3. Les relations adultes/adultes | 26 |
| 4.2. Règles et sanctions | 26 |
| 4.3. Les sorties | 27 |
| 4.4. Le rôle de l'animateur | 28 |
| 4.4.1. L'organisation | 28 |
| 4.4.2. Son rôle | 29 |
| 5. La sécurité et les aspects réglementaires | 30 |
| 5.1. Infirmerie | 30 |
| 5.2. L'hygiène | 31 |
| 5.3. Sécurité | 31 |
| 5.4. Aspects réglementaires | 32 |
| 5.5. Modalités d'évaluation du centre de loisirs | 33 |
| Évaluation des objectifs et de la qualité du centre | 33 |

Carte d'identité de l'accueil de loisirs

Type : Accueil de Loisirs Sans Hébergement, IFAC Auriol Animation

N°de déclaration DDCS (Vacances) : 0130683CL000523

N°de déclaration DDCS (Mercredis) : 0130683AP002025-E01

Période : Petites et grandes vacances scolaires, sauf Noël et dernière quinzaine du mois d'Août
Tous les mercredis en période scolaire

Capacité d'accueil maximum :

96 enfants maximum sur vacances scolaires : 48 enfants de moins de 6 ans (à partir de 3 ans) et 48 enfants de plus de 6 ans jusqu'à 12 ans inclus. Depuis l'été 2024, nous ajustons ces effectifs selon la demande sans dépasser un maximum de 50 enfants de moins de 6 ans.

106 enfants maximum sur les mercredis : 50 enfants de moins de 6 ans et 56 enfants de plus de 6 ans jusqu'à 12 ans inclus.

Lieu : Avenue Jean Maffre – Château de la Bardeline – 13390 Auriol

Organisateur : IFAC Auriol (association loi 1901), représentée par Claire GUILLAUD en coordinatrice, et par le responsable de site Joris BERTAINA.

Direction de l'ALSH : Joris BERTAINA directeur ALSH, BPJEPS LTP

Contacts

L'IFAC Auriol

Contact.auriol@dso.ifac.asso.fr

Joris BERTAINA

06 63 32 10 11

Direction.auriol@dso.ifac.asso.fr

1. Le contexte

1.1. Présentation de l'ACM

1.1.1. Nom de l'association et valeurs éducatives :

Vocation de L'IFAC

Crée en 1975, il s'agit d'une association à but non-lucratif loi 1901.

L'IFAC est un espace d'échanges et de partenariats entre élus locaux et professionnels pour l'amélioration des services d'animation et des actions territoriales à destination des populations.

Une mission éducative

Sa mission éducative repose sur la prise en compte de tout individu dans sa globalité pour l'accompagner dans sa réalisation personnelle.

L'épanouissement de l'individu, sa responsabilisation, le développement du lien social, l'apprentissage de la citoyenneté, la laïcité et le respect des valeurs républicaines sont au cœur de nos valeurs.

But de L'IFAC

L'IFAC est né de la volonté de conseiller et de soutenir les collectivités locales dans leurs missions.

Cet espace d'échanges et de partenariats permet ainsi de développer et d'adapter des réponses aux demandes de ces collectivités, y compris dans le cadre des marchés publics.

La délégation régionale IFAC PACA se situe au 23 rue de la République dans le 2ème arrondissement à Marseille.

1.1.2. Présentation du village de Auriol :

Auriol est l'une des 119 communes des Bouches-du-Rhône. Elle est située à l'extrémité du département, entre les massifs de la Ste Baume (au sud) et du Regagnas (au nord), à une altitude comprise entre 170 mètres (confluent de l'Huveaune du Merlançon, à Pont-de-Joux) et 967 mètres sommet de Roque-Fourcade). Marseille est à 25km au sud-ouest, Aix-en-Provence à 25km au nord-ouest. Auriol est situé des réseaux d'autoroute.

Sa population au dernier recensement au 14 janvier 2019 est de 11 583 habitants, sachant qu'en 1960 on ne relevait que 2900 habitants. Cette augmentation, la ville le doit à sa proximité des grands axes autoroutiers et surtout à son emplacement particulier dans la Haute Vallée de l'Huveaune au pied de la Sainte-Baume.

Cependant Auriol a su garder son âme, son paysage qui fait d'elle une ville de campagne. De plus, elle possède quelques vieux hameaux, dont le Maltrait, Moulin de Redon, Pont de Joux, les Lagets et autres. Les terres autour d'Auriol continuent d'être cultivées, et l'huile d'olive en est réputée autant que le vin et les productions maraîchères.

Situation géographique

- **ALTITUDE** : 200 mètres centre urbain
- **CANTON** : Allauch
- **RÉGION** : Provence-Alpes-Côte-D'azur (PACA)
- **DÉPARTEMENT** : Bouches-du-Rhône (13)
- **ARRONDISSEMENT** : Marseille 10^{ème} circonscription
- **MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE (AMP)**
- **COMMUNES LIMITROPHES** : la Bouilladisse, la Destrousse, Gémenos, Plan d'Aups, Roquevaire, Saint-Zacharie, Peynier, Trets.
- **SUPERFICIE DE LA COMMUNE** : 4 464 ha dont plus de 3100 hectares surface boisée
- **VOIRIE ENTRETIENUE PAR LA COMMUNE** : 40 000 mètres linéaires (environ 40 km)
- **EAU POTABLE** : Longueur totale du réseau de distribution 93 km
- **REPAS SERVIS DANS LES CANTINES MUNICIPALES PAR JOUR** : 1000 (en moyenne)

Les écoles

Il y a 629 enfants scolarisés en maternelle et élémentaire sur la commune de Auriol. Ils sont répartis en 4 groupes scolaires :

- Ecole primaire Jules Ferry : 202 élèves
- Ecole maternelle Jean Rostand : 130 élèves
- Ecole maternelle Louis Aragon : 102 élèves
- Ecole primaire Claire Dauphin : 195 élèves

Il y a également le collège UBELKA qui accueille 769 jeunes élèves.

Equipement sportifs et culturels autour d'Auriol

- 1 Gymnase
- 1 Terrain de foot rugby
- 2 Salles omnisports
- 2 Terrains de pétanque
- 1 Parcours sportif santé
- 2 Terrains de sports
- 1 Salle de sports
- 2 Salles de combat dojo
- 1 Court de tennis
- 1 Salle de gym, fitness remise en forme

Présentation des actions du centre d'animation IFAC PACA de Auriol

Prenant en compte tous les temps de l'enfant et la nécessaire globalité de son éducation, IFAC tend à promouvoir une politique de l'enfance et de la jeunesse concertée au sein de la Commune et en partenariat avec les institutions locales.

Notre équipe d'encadrement constitue ainsi un troisième cadre de référence pour l'enfance et la jeunesse au-delà de la famille et de l'école.

De plus, elle défend une conception du jeune citoyen à qui on laisse le temps d'apprendre à grandir.

Le centre d'animation a pour mission la gestion d'espaces d'accueils et d'accompagnements pour l'enfance et la jeunesse (3 à 12 ans) sur la Commune. Il est un lieu d'apprentissage à la citoyenneté, et permet l'accès à une grande diversité d'activités ouvertes au plus grand nombre.

Nous pouvons sectoriser notre activité sur la commune de la façon suivante :

1. → Accueil de Loisirs Vacances (3-12 ans)
2. → Accueil de Loisirs Mercredis (3-12 ans)

1.1.3. Les horaires, les lieux & le fonctionnement

Le centre de loisirs est ouvert sur tous les mercredis, en période scolaire ainsi que pour les vacances scolaires sauf pour les vacances de Noël et la dernière quinzaine du mois d'août. Les paiements pour une journée se font à l'heure avec une grille tarifaire différente selon le quotient familial.

Les horaires

Le centre de loisirs accueille les enfants à partir de 7h30 le matin jusqu'à 9h au plus tard. Les parents peuvent récupérer leur enfant à partir de 17h jusqu'à 18h30 au plus tard.

Il n'y a pas d'inscription à la demi-journée, mais uniquement une inscription de 8h minimum : 9h/17h. Les heures complémentaires sont facturées à la fin de chaque période ou de vacances. Tout heure entamée est dû (ex : un enfant arrivant à 8h45 et partant à 17h15 aura fait 30min de plus, 1 heure supplémentaire sera facturée).

Pour les enfants qui sont inscrits à des activités extrascolaires ou qui ont des rendez-vous médicaux de prévus : Les parents peuvent venir récupérer leur enfant entre 13h30 et 14h30, mais seront facturés obligatoirement un minimum de 8h sur leur journée.

Les heures peuvent être modifiées si une sortie exceptionnelle est organisée.

Les lieux

Le centre de loisirs est situé au château de la Bardeline. Nous avons accès aux espaces suivants :

- Le rez-de-chaussée : Une salle d'activité, une salle dortoir, des toilettes avec douche et machine à laver, une salle d'accueil, un bureau, la salle de direction avec infirmerie, des escaliers pour accéder aux étages supérieurs.
- 1^{er} étage : Une salle de relaxation et de motricité, une salle d'activité, une salle de rangement avec un coin pour les animateurs, des toilettes.
- 2^{ème} étage : Une très grande salle qui peut être séparer en 2 avec des portes coulissantes, une salle de bureau & de rangement, un espace terrasse. Une partie de ces locaux sont mutualisé avec les formations CFA.
- La salle terrasse : Une grande salle toute vitrée avec un accès terrasse. Cette salle est principalement utilisée durant les vacances pour des formation BAFA ou durant l'été. Elle est mutualisé également avec le lycée Valabre pour des formation CFA.
- Un potager : à l'entrée du centre de loisirs, nous avons un espace pour réaliser un potager.

- Un espace boisé : Nous avons un grand terrain avec un espace boisée sur plusieurs niveau juste devant le château. Cet espace est entièrement clôturé.
- Un garage : sur le côté gauche du château, un accès au garage est possible pour stocker du matériel. Le garage est mutualisé avec le lycée Valabre.
- Un ascenseur : Un ascenseur est présent sur le côté droit du château pour accéder aux étages
- Des terrains multisports et cour d'école de Louis Aragon : Le château étant accolé à l'école de Louis Aragon, nous profitons des terrains multisports présent dans l'école ainsi que de la partie cour avec un accès aux toilettes et à un point d'eau à proximité.
- La cuisine : Nous utilisons la cuisine centrale de Louis Aragon. Il y a un réfectoire pour les maternelles, et un réfectoire pour les élémentaires. Les réfectoires sont dans les mêmes locaux, mais l'accès n'est pas la même pour les maternelles et les élémentaires. Les enfants ne mangent pas dans les mêmes salles.

Le centre de loisirs fonctionne uniquement les mercredis et durant les vacances. Certaines salles sont partagées durant les autres temps.

- L'ancien espace jeunes du dernier étage accueille des formations tout au long de l'année, même sur le temps des mercredis et des vacances.
- La salle terrasse est partagé avec le lycée Valabre.
- Une partie de la grande salle du 2^{ème} étage est mutualisé avec le lycée Valabre sur les périodes scolaires hors temps mercredi.
- La salle d'activité du rez-de-chaussée est partagée les jeudis avec un café/parent.
- Le garage est mutualisé avec le lycée Valabre.

Le fonctionnement

MATERNELLE

JOURNEE TYPE

| HORAIRES ET MOMENT DE LA JOURNÉE | DÉROULEMENT | ROLE DE L'ANIMATEUR |
|--|---|--|
| 7h30 -9h00 Accueil des parents et des enfants | A 7h30 la salle est préparée (volet/rideau ouvert, chaises installées) Plusieurs pôles de jeux sont installés : coin dessin, dinette, lecture, puzzle... | Règle d'or → se présenter Être souriant et rassurant Informer sur la journée à venir Garantir le calme pendant les jeux Prendre des initiatives Avant 9h le matériel des activités du matin est prêt |
| 9h00-9h30 Regroupement Rituel | Passage aux toilettes / lavage de mains surveillé Petits chants Présentation de la journée Création des groupes d'activités | Présentation des animateurs Discussion sur les règles de vie L'équipe d'animation est assise auprès des enfants |
| 9h30-11h00 : Activités | Activités du matin | Faire l'activités avec l'enfants /Travailler l'imaginaire / Garantir la sécurité / Instaurer des règles et un cadre |
| 11h00-11h20 : Rangement Transition à la cantine | Passage aux toilette et lavage de mains Les enfants qui dorment posent leur doudou/sucette sur leur lit. Les 3/4ans mettent leur doudou sucette dans la caisse à doudou. A 11h15 en route vers la cantine | Rangement du matériel et la salle avec les enfants Un animateur installe les lits et les draps pour la sieste des 3 ans |
| 11h20 -12h10 Repas & Temps libre | 3/4 ans : Repas 5 ans : Temps libre & jeux | Garantir le calme pendant le repas Montrer l'exemple en goutant / Manger au milieu des enfants Gestion du volume sonore et du comportement général Moment de discussion avec les enfants Aider les enfants (coupage de viande, servir de l'eau...) Assurer le service |

| | | |
|---|--|---|
| 12h20-13h10 Récréation & repas | 3/4 ANS Passage aux toilettes/ lavage des mains Récréation de 15/20min Puis sieste pour les 3ans Temps de relaxation & temps calme pour les 4 ans 5 ANS : REPAS | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition des jeux de cours durant les temps libre et le temps de récréation (Balles, ballons, vélo, roue, plots...) - Raconter quelques histoires, et instaurer petit à petit le silence afin que les enfants trouvent le sommeil dans le calme. - Temps de relaxation : jeu de lumière (voir matériel), temps d'histoire, yoga, exercice de respiration, musique douce et on invente un voyage en mode impro (dans l'espace, sur une île, dans le monde des insectes, au temps des chevaliers, l'île aux bonbons...) - Temps calme : Préparer des pôle d'activité calme (jeu de construction, coloriage, Puzzle, activité menée avec un animateur (play maïs, perle, peinture, pâte à modeler...))... <p>ATTENTION : Un temps calme s'installe en amont et le cadre doit être posé avec les enfants avant de les laisser en autonomie sur les pôles. Un temps de rassemblement et discussion est nécessaire en amont.</p> <p>- Anticipation et préparation pour le jeu ou activité de l'après-midi !</p> |
| 13h15 – 14h Sieste & Temps calme | PS : Sieste MS : Temps calme GS : Récréation & début de temps calme | |
| 14h15-14h45 : Temps libre & temps calme | PS : Fin de la sieste et réveil en douceur pour rejoindre le temps libre des MS MS : Temps libre GS : Temps calme | Être à l'écoute de leurs envies, on joue avec eux |
| 14H45 -16H Rassemblement & activité | Rassemblement avec une petite chanson, pour s'unir avec le groupe et présentation de l'activité de l'après-midi. Puis rassemblement à 15h pour le grand jeu ou le démarrage de l'activité. Jeu de l'après-midi ou activité jusqu'à 16H. | Petite sensi à l'activité pour les 3ans qui se réveillent de la sieste / Faire l'activités avec l'enfant / Travailler sur l'imaginaire Garantir la sécurité / Instaurer des règles et un cadre / Ranger le matériel et la salle avec les enfants Evaluer son activité de l'après-midi |
| 16h00-16h30 Goûter | Goûter | Retour sur la journée Bâton de la parole |
| 17h00- 18h30 Accueil du soir | Accueil des parents Départ des enfants . | Temps d'échange Accueil avec le sourire, toujours avoir un mot sur la journée des enfants Vérification des identités Garantir le calme pendant les jeux Rangement des salles |

| HORAIRES ET MOMENT DE LA JOURNÉE | DÉROULEMENT | ROLE DE L'ANIMATEUR |
|--|---|--|
| 7h30 -9h00 Accueil des parents et des enfants | A 7h30 la salle est préparée (volet/rideau ouvert, chaises installées) Plusieurs pôles de jeux sont installés : dessins, jeux de constructions, jeux de société... | Règle d'or → se présenter Être souriant et rassurant Informer sur la journée à venir Garantir le calme pendant les jeux Prendre des initiatives Avant 9h le matériel des activités du matin est prêt |
| 9h00-9h30 Regroupement Rituel | Passage aux toilettes / lavage de mains Rassemblement du groupe et temps de discussion Présentation de la journée Création des groupes d'activités | Présentation des animateurs Discussion sur les règles de vie L'équipe d'animation est assise auprès des enfants |
| 9h30-11h00 : Activités | Activités du matin | Faire l'activités avec l'enfants / Travailler l'imaginaire Garantir la sécurité / Instaurer des règles et un cadre / jeux de coopération et de compétition. |
| 11h00-11h20 : Rangement Transition à la cantine | Rangement de l'activité Passage aux toilette et lavage de mains & direction cantine pour le 1 ^{er} Groupe | Rangement du matériel et la salle avec les enfants |
| 11h20 -12h15 Repas | Groupe 1 : Repas Groupe 2 : Temps libre & jeux | Garantir le calme pendant le repas Montrer l'exemple en goutant / Manger au milieu des enfants Gestion du volume sonore et du comportement général Moment de discussion avec les enfants Gérer le service par groupe de table. |

| | | | |
|--|--|--|---|
| 12h20-13h10 Récréation & repas | Pause des animateurs (30min max/personne) | GROUPE 1 : Temps de récréation GROUPE 2 : Repas | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition des jeux de cours durant les temps libre et le temps de récréation (Balles, ballons, vélo, roue, plots...) - Temps de relaxation : jeu de lumière (voir matériel), temps d'histoire, yoga, exercice de respiration, musique douce et on invente un voyage en mode impro (dans l'espace, sur une île...) - Temps calme : Préparer des pôle d'activité calme (jeu de construction, coloriage, Puzzle, jeu de société, activité menée avec un animateur (scoubidou, perles à repasser, peinture, bracelet...)) <p>ATTENTION : Un temps calme s'installe en amont et le cadre doit être posé avec les enfants avant de les laisser en autonomie sur les pôles. Un temps de rassemblement et discussion est nécessaire en amont. Anticipation et préparation pour le jeu ou activité de l'après-midi !</p> |
| 13h15 – 14h Sieste & Temps calme | | GROUPE 1 : Temps de relaxation et/ou temps calme dans la salle GROUPE 2 : petit temps de récréation & temps calme | |
| 14h15-14h45 : Temps libre & temps calme | | Groupe 1 : Temps libre Groupe 2 : Temps calme | Être à l'écoute de leurs envies, on joue avec eux, on profite de l'extérieur si le temps le permet. |
| 14H45 -16H Rassemblement & activité | | Activités | <p>Faire l'activités avec l'enfants / Travailler sur l'imaginaire</p> <p>Garantir la sécurité / Instaurer des règles et un cadre</p> <p>Ranger le matériel et la salle avec les enfants</p> |
| 16h00-16h30 Goûter | | Goûter | <p>Retour sur la journée</p> <p>Bâton de la parole</p> |
| 17h00- 18h30 Accueil du soir | | Accueil des parents Départ des enfants • | <p>Temps d'échange</p> <p>Accueil avec le sourire, toujours avoir un mot sur la journée des enfants</p> <p>Vérification des identités</p> <p>Garantir le calme pendant les jeux</p> <p>Rangement des salles</p> |

L'accueil des maternelles se fait dans les 2 étages, Les petites sections et les moyennes sections sont accueillies dans la salle d'activité du premier étage et les grandes sections dans la salle d'activité du rez-de-chaussée. Il peut y avoir des changements selon les effectifs des groupes.

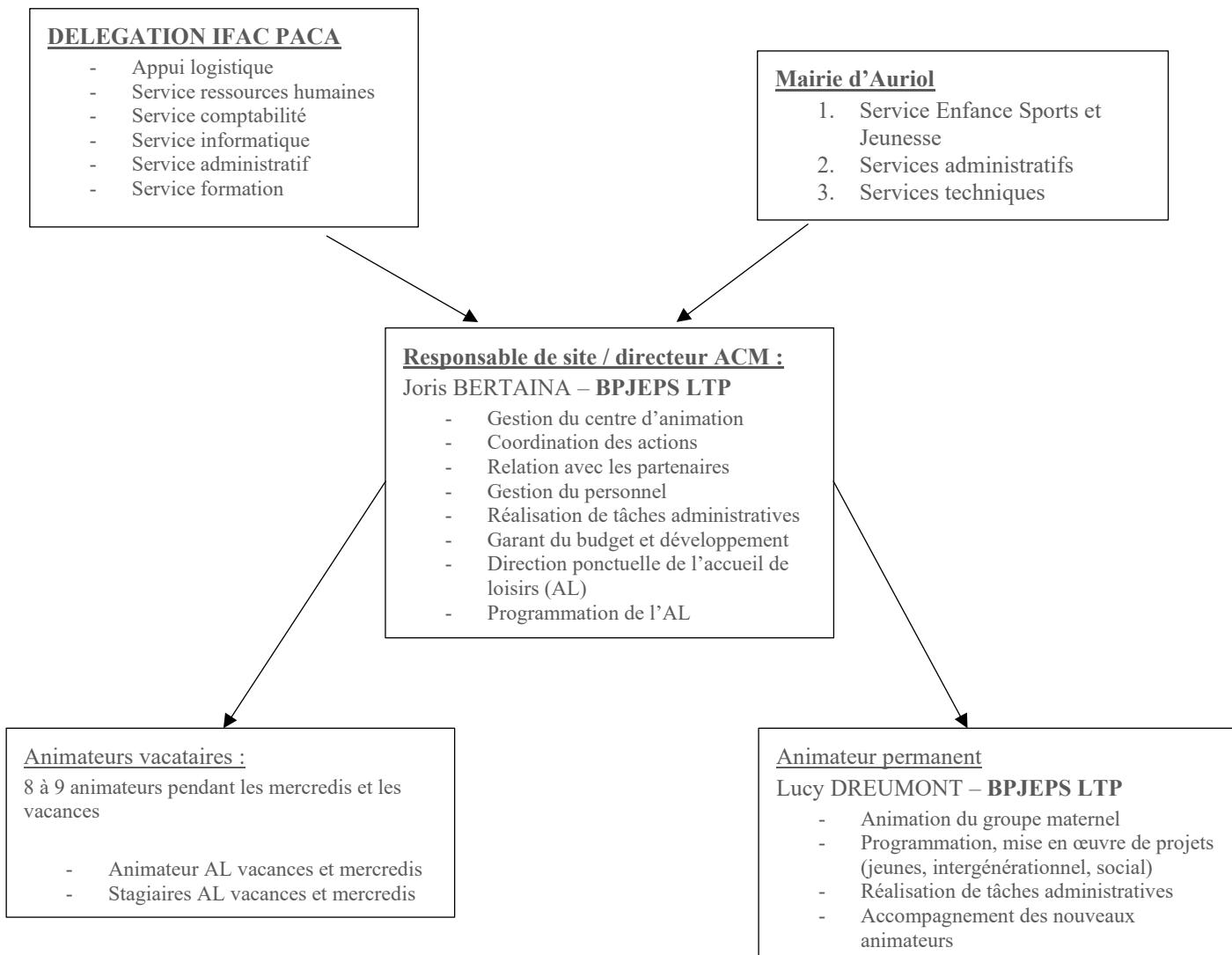
Les 6/12 ans sont accueillis dans la grande salle du dernier étage avec un groupe CP/CE1 et un groupe CE2 et plus. La salle est séparée quand c'est nécessaire.

1.1.4. Composition de l'équipe

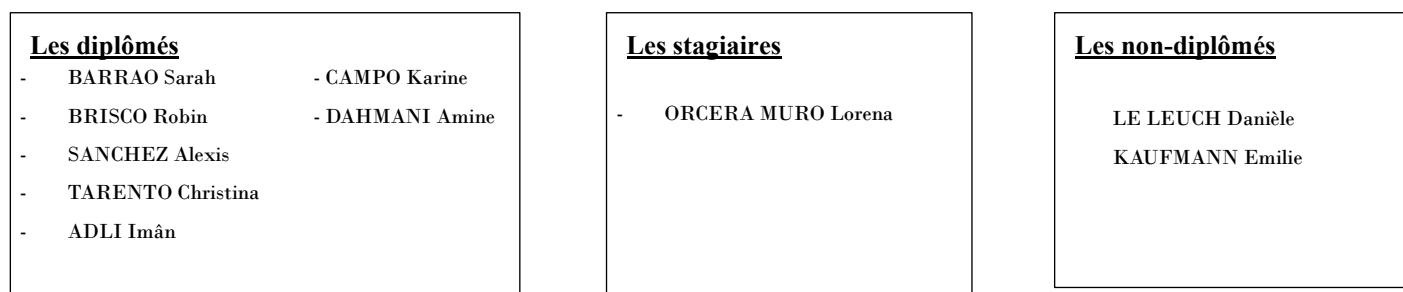
L'équipe d'animation est composée de 2 permanents :

- BERTAINA Joris : responsable de site et directeur du centre de loisirs
- DREUMONT Lucy : Animatrice référente

Le reste de l'équipe est composé d'animateurs vacataires.



Actuellement, l'équipe des mercredis et des vacances est composée d'animateurs diplômés, stagiaires et non diplômés :



Rôles et fonctions de l'équipe éducative

Mon rôle de Directeur est d'être présent sur les activités et pendant les sorties, afin d'épauler l'équipe dans ses actions, chaque fois que cela me sera possible. Je suis avant tout un animateur et je mets mon expérience au service de tous. **Ne pas hésiter à me solliciter !**

Les fonctions de direction sont à la fois techniques, pédagogiques et formatrices. Elles doivent être prévues, réalisées et évaluées.

Elles concernent :

- Les personnes dans leur organisation et leur formation, en étant à l'écoute de tous les besoins de chacun des membres de l'équipe d'animation, de leurs difficultés, la valorisation de chacun et dans l'accompagnement, dans le quotidien et dans le travail ;
- La gestion de la communication et le relationnel, que ce soit avec les jeunes, l'équipe, le prestataire....
- L'alimentation : je serai vigilant dans l'équilibre et la qualité des repas servis, ainsi qu'au gaspillage ;
- La réglementation, pour laquelle je mets un point d'honneur, quant à la vigilance et la sécurité de chacun de nos actes ;
- Le matériel : dans les commandes, gestion, disposition et gaspillage ;
- Le patrimoine et l'environnement : dans sa découverte et sa protection ;
- Les finances et la comptabilité, dont je me porte garant d'une bonne gestion ;
- L'hygiène et la santé, en m'assurant de la salubrité des lieux et en étant vigilant à l'hygiène de tous et de leur bonne santé.
- Les activités, qu'elles soient ludiques, pédagogiques et qu'elles suscitent, la découverte, la curiosité, du plaisir et la connaissance des jeunes, mais aussi de la part et pour l'équipe.
- Étant titulaire d'un PSCI, je pourrais assurer la gestion de tous les petits bobos du quotidien.

Je suis également garant de l'application du projet pédagogique.

Les animateurs doivent :

- Garantir la sécurité physique et morale des enfants et le bon déroulement de l'ACM
- Participer à la préparation du Projet Pédagogique et proposer des activités en lien avec celui-ci
- Animer les enfants, évaluer les activités proposées
- Être attentifs aux besoins et aux rythmes des enfants, respecter la gestion de la vie quotidienne
- Travailler en équipe, en cohésion de groupe
- Jouer avec les enfants et participer aux activités
- Faire preuve de respect envers tous les publics rencontrés
- Être l'écoute de chacun
- Faire preuve de compréhension, de discrétion
- Faire preuve de reconnaissance face aux élus et aux prestataires qui sans leurs contributions financières et les prêts des locaux alloués, le centre de loisirs n'existerai pas !

| Sécurité physique | Sécurité morale | Sécurité affective |
|---|--|---|
| L'animateur est responsable de sa trousse de soin et veille à sa tenue à jour | Être un exemple, un modèle pour les enfants Adapte son langage au public | Être un exemple, un modèle pour les enfants Organise des journées détentes, conviviales, et amusantes Veille au bien-être de l'enfant et de son équilibre affectif Signale tout changement lié au comportement de l'enfant Prend en compte chaque enfant à part entière Respecte les besoins et aux rythmes physiologiques et physiques de l'enfant Respecte l'intimité de chaque enfant Ne crie pas sur les enfants |
| L'animateur applique le règlement et veille à vérifier tous les jours sa trousse à pharmacie. | Utilise un vocabulaire adéquat pour les enfants face aux activités prévues | |
| En cas de manque, il doit en aviser l'équipe de direction afin de faire la recharge | En cas de conflits entre enfants, la sanction est adaptée à la faute et doit être constructive | |
| Les fiches sanitaires doivent être prises en compte et consultées | L'animateur doit se garder de tout prosélytisme religieux ou politique | |
| Il s'assure du besoin de l'enfant : physique, sommeil, repas etc. ... | | |

Les Réunions/Temps de travail

Préparation des mercredis :

Avant chaque période scolaire, Une réunion est organisée afin d'établir les objectifs de la prochaine période et de mettre en place le programme sur un thème défini par le directeur et l'animatrice référente. Ces réunions sont organisées généralement en semaine sur le temps scolaire d'une durée d'environ 2h.

Réunion d'information de fonctionnement

Une réunion d'information avec les familles pourra être mis en place afin de présenter le centre de loisirs, son fonctionnement ainsi que l'équipe d'animation. Nous profiterons de ces réunions pour faire quelques piqûres de rappel sur la réglementation ainsi que ce que doivent prévoir les enfants quand ils viennent sur le centre de loisirs.

Entretien individuel avec chaque animateur.

Durant l'année, le directeur programmera un entretien individualisé avec chaque animateur afin d'avoir son ressenti sur le fonctionnement, sur son intégration et afin que le directeur puisse lui faire un bilan sur son rôle au sein de l'équipe et faire ainsi le suivi des animateurs en stage pratique (BAFA).

1.2. Le contexte local

1.2.1. Le public accueilli :

Public accueilli

Nous accueillons les enfants de 3 ans jusqu'à 12 ans. En début d'année scolaire, nous accueillons les enfants moins de 3 ans mais qui sont scolarisés à l'école. Durant les vacances d'été uniquement, nous accueillons les futures petites sections qui vont rentrer à l'école mais uniquement s'ils ont déjà 3 ans et que la place est disponible (plus facilement sur le mois d'août).

Les besoins fondamentaux des jeunes

→ Connaître les 3-5 ans :

Les caractéristiques :

- **Physiques** : plein d'énergie, grande dépense, approfondir ses capacités physiques, il est très vite fatigué, maladroit, besoin de calme et de temps de repos, maîtrise de ses gestes, équilibre, l'enfant exploite les possibilités de son corps
- **Psychologiques** : curieux, imaginatifs, créatifs, instables, grande mémoire, fabulation, l'enfant n'analyse pas la situation, il les prend dans son ensemble, besoin de se sentir en sécurité.
- **Sociales** : découverte des autres et du monde extérieur, opposition, imitation de l'autre et identification, besoin d'affection et de repère de l'adulte, égocentrique, enrichissement du langage, éprouve un grand besoin de communiquer, pas de différence entre fille et garçon, confiance illimitée en l'adulte, sensible à ses réactions

Intentions et moyens mis en œuvre

- **Vie quotidienne** : mettre en place des repères et des rituels afin que l'enfant se sente en sécurité,
- **Vie collective** : activité collectives et individuelles sont à peu près équilibrées, rondes
- **Rythme de vie** : privilégier les temps libres pour laisser l'enfant se développer autour de coins aménagés et encadrés, créer un coin spécial bien délimité, connu des enfants recréant la maison : grand tapis, coussins, coin repos avec lits, coins aménagés : poupée, cuisine...
- **Activités** : manipulation de gros matériel, jeux au sol, jeux sans règles, comptines, écouter et regarder les marionnettes, lire une histoire, dessin, jouet à pousser, à traîner, à lancer, à remplir, à construire.

→ **Connaître les 6-8 ans :**

Les caractéristiques :

- **Physiques** : période de croissance forte, amélioration des possibilités, début des jeux de compétition, qualité d'adresse, d'audace, d'habileté, d'équilibre, toujours fatigable,
- **Psychologiques** : affirmation de la personnalité, imaginatif, curieux, créatifs, détachement du vrai de l'imaginaire, intelligence en éveil.
- **Sociales** : volontaires, communicatifs, début du collectifs, coopératifs, de plus en plus d'échange, formation de groupe, joie d'être, de faire avec les autres, prend ses distances par rapport à l'adulte, renouveau de l'émotion

Intentions et moyens mis en œuvre

- **Vie quotidienne** : favoriser le rythme de l'enfant, veiller à son bien-être, participation à la vie en collectivité.
- **Vie collective** : favoriser la socialisation, instaurer des coins calmes pour qu'ils discutent, échangent, et jouent ensemble.
- **Rythme de vie** : privilégier les temps libres, créer un lieu chaleureux.
- **Activités** : proposer des jeux collectifs sans oublier des jeux individuels, des jeux à règle, jeux musicaux. Activités permettant le rêve et l'évasion

→ **Connaître les 9-12 ans :**

Les caractéristiques :

- **Physiques** : plein d'énergie, grande dépense, approfondir ses capacités physiques, ne gèrent pas le temps de sommeil, début de la puberté, mal dans sa peau.
- **Psychologiques** : curieux, imaginatifs, créatifs, instables, affirmation de soi, compétition, veulent faire les grands, constructifs, entreprenants, esprit ouvert, notion de projet, consommateurs, critiques, besoin de cadre.
- **Sociales** : volontaires, communicatifs, individuels ou collectifs, coopératifs, fin de la bande vers formation de petits groupes de confidences, rejet de l'autre sexe, exclusion de l'adulte, influençable, respect.

Intentions et moyens mis en œuvre

- **Vie quotidienne** : favoriser le rythme de l'enfant, veiller à son bien-être, participation à la vie du centre.
- **Vie collective** : favoriser la socialisation, partager ses différences.
- **Rythme de vie** : privilégier les temps libres, créer un lieu chaleureux.
- **Activités** : privilégier les jeux collectifs et sportifs, favoriser les échanges entre l'adulte et les jeunes, permettre de finaliser le projet.

1.2.2. Les ressources locales :

Moyens matériels

Nous disposons d'une réserve de matériel assez fournie que ce soit en matériel sportif (plots, dossards, divers ballons, sac de sports, parcours de motricité...), matériel pédagogique (de nombreux jeux de société, feutres, coloriage, matériel pour les activités manuelles, caisse de jeux de récréation, atelier cirque, déguisements...) ou administratif (feuille, stylo, scotchs, ciseaux, marqueurs...).

Il est possible de passer une commande si du matériel est nécessaire pour la réalisation des activités.

Nous faisons régulièrement un appel aux dons pour du matériel de recyclage (cartons, laines, pot en verre, journaux...)

Moyens de transports

- Nous avons un ou deux bus de budgétisé par semaine de vacances scolaire (soit 10 bus) afin de pouvoir réaliser la sortie pour le centre de loisirs.
- Nous avons deux minibus qui appartiennent à l'IFAC de Châteauneuf-le-Rouge et Mimet mais qu'on peut se prêter si besoin.

2. Les objectifs & les outils

2.1. Le PEDT

Pour mettre en place notre projet pédagogique, nous nous appuyons sur les objectifs du Projet Educatif Du Territoire (PEDT) :

- ➔ Favoriser l'égal accès à tous à la culture, aux savoirs à la pratique sportive
- ➔ Aider à la scolarité
- ➔ Développer la curiosité et l'esprit critique, s'ouvrir au monde, à la culture
- ➔ Eduquer à la citoyenneté à la vie collective
- ➔ Inciter au plaisir de la lecture
- ➔ Eduquer à l'environnement
- ➔ Prendre en compte la spécificité du public adolescent
- ➔ Rendre cohérents les différents acteurs éducatifs
- ➔ Accompagner et aider l'enfant dans son développement physique, psychique et cognitif.

2.2. Le projet éducatif de l'IFAC

IFAC PACA défend les valeurs de laïcité, de liberté, d'égalité, de citoyenneté et de solidarité. Son action aujourd'hui reste permanente pour un meilleur environnement, un monde et une Europe plus solidaire.

Les valeurs éducatives de l'IFAC sont :

- ➔ L'apprentissage de la citoyenneté et la valorisation du lien social : l'IFAC, par ses actions et ses pratiques, forme des citoyens aptes à vivre collectivement au sein de la communauté nationale, dans le respect des valeurs de la République Française, de l'Europe et en respectant les conventions internationales des droits de l'homme et de l'enfant.
- ➔ La responsabilisation de l'individu : Ainsi seront favorisés le développement et le cheminement de l'individu vers un plus grand épanouissement, donc vers une réalisation de soi la plus équilibrée et la plus complète possible
- ➔ La qualité des relations éducatives : l'IFAC veut instaurer avec le public qui lui est confié, une relation éducative et structurante qui amène l'individu à identifier clairement l'encadrement pour se repérer

Pour l'organisme IFAC PACA, les Accueils collectifs de Mineurs (ACM) sont pour les enfants et les jeunes, des espaces éducatifs, d'épanouissement personnel, de vie de groupe et d'accession à l'autonomie, complémentaires à la famille et à l'école.

2.3. Les objectifs pédagogiques et d'action de l'équipe

La thématique de l'année sera « Les citoyens de demain » : Des sous thématiques l'écologie, la nature, le voyage autour du monde ou encore des notions de respects, de grands partage seront proposées tout au long de l'année. L'équipe proposera une programmation en lien avec la thématique. Notre objectif sera d'amener les enfants à **développer leur curiosité, à expérimenter et à découvrir** à travers le jeu, les activités manuelles et les projets collectifs. Ils seront encouragés à **imaginer, créer et s'exprimer** autour des valeurs citoyennes telles que le respect, la solidarité, l'écologie ou l'ouverture au monde.

Ces différentes thématiques permettront à chaque enfant de **s'épanouir, de s'évader et de devenir acteur de ses apprentissages**, tout en **s'ouvrant à de nouveaux horizons**. L'équipe répondra aux objectifs fixés ci-dessous :

2.3.1. Objectif pédagogique (AXE 1) : La citoyenneté

| Objectifs | Moyens mis en place |
|--|--|
| Apprendre à vivre ensemble | <ul style="list-style-type: none">- Mettre en place des règles de vie élaborées avec les enfants- Favoriser la coopération à travers des jeux collectifs et des projets communs- Valoriser les comportements bienveillants et solidaires |
| Développer le sens des responsabilités | <ul style="list-style-type: none">- Confier des rôles et missions au sein du centre (responsable du matériel, du rangement, du potager, etc.)- Impliquer les enfants dans la vie quotidienne du centre- Encourager la prise d'initiatives et la participation active |
| Favoriser l'expression et l'écoute | <ul style="list-style-type: none">- Organiser des temps de parole et de débats adaptés à l'âge des enfants- Mettre en place un “conseil des enfants” pour recueillir leurs avis et propositions- Sensibiliser à l'écoute et au respect des opinions différentes |
| Sensibiliser aux valeurs citoyennes | <ul style="list-style-type: none">- Aborder les notions de respect, d'égalité, de tolérance et de solidarité à travers des activités ludiques- Créer des supports (affiches, jeux, expositions) autour des droits et devoirs- Inviter des intervenants ou organiser des projets solidaires |
| Encourager l'engagement et l'ouverture au monde | <ul style="list-style-type: none">- Proposer des projets autour de l'environnement, de la solidarité ou de la découverte culturelle- Impliquer les enfants dans des actions concrètes (recyclage, entraide, forum des métiers, échanges inter-centres)- Développer la curiosité et la compréhension du monde qui les entoure |

Cette notion sera mise en avant tout au long de l'année à travers nos activités et nos projets d'animation.

Dans la thématique de « la citoyenneté », nous souhaitons amener les enfants à devenir acteurs de la vie du centre, à coopérer, à échanger et à s'impliquer dans des projets collectifs.

Les temps de discussion, les conseils d'enfants ou encore les actions solidaires permettront de développer leur sens des responsabilités, leur esprit critique et leur engagement envers les autres.

L'objectif est de faire vivre concrètement les valeurs citoyennes — respect, tolérance, entraide et participation — pour que chaque enfant se sente partie prenante de la vie du groupe et de la société de demain.

2.3.2. Objectif pédagogique (AXE 2) : L'ouverture au monde

| Objectifs | Moyens mis en place |
|---|--|
| Éveiller la curiosité et la découverte | <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités autour de la culture, de la géographie et des traditions du monde - Mettre en place des ateliers de découverte sensorielle (musique, cuisine, jeux, langues...) - Organiser des temps de questionnement et d'échanges sur le monde qui nous entoure |
| Favoriser la tolérance et le respect des différences | <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser à la diversité culturelle, sociale et environnementale - Valoriser la mixité et l'inclusion à travers des projets communs - Encourager les enfants à exprimer et à accueillir les différences de chacun |
| Encourager l'ouverture culturelle | <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des semaines thématiques autour d'un pays ou d'un continent - Inviter des intervenants extérieurs pour faire découvrir d'autres cultures ou métiers - Visiter des expositions, musées ou événements locaux |
| Développer la conscience du monde contemporain | <ul style="list-style-type: none"> - Aborder des sujets d'actualité adaptés à l'âge des enfants (environnement, solidarité, droits de l'enfant...) - Mettre en place des projets solidaires ou écocitoyens - Utiliser les supports numériques et médiatiques pour explorer d'autres réalités |
| Impliquer l'enfant dans une démarche d'ouverture et de partage | <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les échanges entre groupes d'âges et entre structures - Créer des correspondances (lettres, vidéos, dessins) avec d'autres centres ou écoles - Encourager la transmission et le partage d'expériences entre enfants |

Dans la thématique de « l'ouverture au monde », nous souhaitons éveiller la curiosité des enfants, leur donner envie de découvrir d'autres cultures, d'autres modes de vie et d'autres façons de penser.

Les projets menés permettront de valoriser la diversité, de favoriser la tolérance et d'encourager l'échange entre les enfants. L'objectif est que chacun prenne conscience qu'il fait partie d'un monde vaste et riche, et qu'il puisse s'y situer avec bienveillance, respect et ouverture d'esprit.

2.3.3. Objectif pédagogique (AXE 3) : Ecologie et développement durable

| Objectifs | Moyens mis en place |
|--|--|
| Sensibiliser à la protection de l'environnement | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des activités de découverte de la nature et de son écosystème - Organiser des temps d'observation et d'expérimentation en extérieur - Expliquer simplement les impacts de nos gestes quotidiens sur la planète |
| Adopter des gestes écoresponsables | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place le tri des déchets et le compostage - Réutiliser et détourner des matériaux pour les activités manuelles - Encourager les enfants à économiser l'eau, l'électricité et à limiter le gaspillage |
| Favoriser le lien avec la nature | <ul style="list-style-type: none"> - Créer ou entretenir un jardin, un potager ou un espace vert avec les enfants - Proposer des sorties nature (forêt, ferme, rivière...) pour observer la biodiversité - Utiliser la nature comme support de jeu et d'apprentissage |

| | |
|--|---|
| Responsabiliser les enfants face aux enjeux écologiques | <ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les enfants dans la mise en place de projets écologiques au sein du centre - Animer des débats, des jeux ou des défis sur les thèmes du développement durable - Valoriser les initiatives et les comportements responsables |
| Développer une conscience citoyenne et solidaire | <ul style="list-style-type: none"> - Relier l'écologie à la notion de respect et de partage - Favoriser les actions collectives (ramassage de déchets, trocs, ateliers récup') - Sensibiliser à la solidarité locale et internationale à travers des projets concrets |

Dans la thématique de « l'écologie et le développement durable », nous souhaitons sensibiliser les enfants à la préservation de la nature et les rendre acteurs de leurs gestes au quotidien.

Les projets menés leur permettront de comprendre les enjeux environnementaux, d'adopter des comportements écoresponsables et de développer un véritable lien avec leur environnement.

L'objectif est que chaque enfant prenne conscience qu'il peut, à son échelle, agir pour un monde plus respectueux, solidaire et durable.

2.3.4. Objectif pédagogique (AXE 4) : Favoriser l'expression et l'esprit critique

| Objectifs | Moyens mis en place |
|---|--|
| Développer la capacité à s'exprimer | <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des temps de parole libres et guidés - Mettre en place des ateliers d'écriture, théâtre, débats ou jeux de rôle - Encourager les enfants à partager leurs idées et leurs opinions |
| Apprendre à écouter et respecter les autres | <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités coopératives favorisant l'échange - Valoriser l'écoute active et la prise en compte des opinions différentes - Créer des espaces de dialogue où chacun peut se sentir entendu |
| Stimuler la réflexion et l'analyse | <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des situations problèmes ou des défis adaptés à l'âge des enfants - Favoriser l'observation, la comparaison et la discussion autour de faits ou d'événements - Introduire des jeux et activités permettant de raisonner et argumenter |
| Encourager l'autonomie de pensée | <ul style="list-style-type: none"> - Laisser les enfants proposer des idées et des solutions - Accompagner sans imposer, pour favoriser la prise de décision personnelle - Valoriser les initiatives et l'esprit critique dans les projets collectifs |
| Sensibiliser à l'importance de l'information et du débat | <ul style="list-style-type: none"> - Aborder des sujets adaptés à leur âge pour réfléchir sur le monde qui les entoure - Éduquer aux médias et à la vérification de l'information - Mettre en place des mini-débats ou forums d'échanges |

Nous souhaitons encourager les enfants à s'exprimer librement, écouter les autres et penser par eux-mêmes.

Les projets et temps d'échanges leur permettront de développer leur sens critique, de raisonner et argumenter, tout en apprenant à respecter les opinions des autres.

L'objectif est que chaque enfant se sente capable de participer activement à la vie du groupe, d'exprimer ses idées et de devenir un citoyen réfléchi et responsable.

3. Les modalités

3.1. Les modalités d'inscription

- . Le dossier d'inscription est à retirer au bureau IFAC ou sur le site internet. Il comprend :

- Une fiche sanitaire de renseignements par enfant, précisant votre régime d'affiliation ainsi que votre numéro CAF (*fiche téléchargeable sur notre site internet*).
- La copie des pages de vaccinations du carnet de santé. Les allergies ou spécificités médicales doivent nous être signalées à l'inscription.
- La (les) copie(s) du (des) dernier(s) avis d'imposition des 2 parents (si les parents ne dépendent pas du régime général de la CAF)
- Une copie de votre attestation d'assurance Responsabilité Civile de l'année en cours faisant apparaître le nom de l'enfant.
- Un justificatif de domicile récent.
- Si l'enfant a un PAI, le document doit nous être fourni avec la trousse au nom de l'enfant ainsi qu'une photo d'identité afin d'identifier l'enfant dans son dossier.
- Une attestation d'employeur des 2 parents (ou du parent ayant la garde de l'enfant)

Des permanences au bureau sont prévues les mardis et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Les inscriptions sont gérées de la manière suivante :

- **Directement via le portail famille : Les parents ont la possibilité un mois avant le début d'une période, de les inscrire via le portail famille.**
- **En présentiel : Sur les temps de permanence du bureau ou sur le mercredi de 17h à 18h30**
- **Par mail sur la boîte mail du centre : contact.auriol@dso.ifac.asso.fr**

Avec la mise en place du portail famille, les parents peuvent inscrire leurs enfants directement en ligne que ce soit sur les temps des mercredis ou des vacances. Les parents doivent respecter certaines règles que nous avons fixé sur le portail famille afin que nous puissions garder la maîtrise sur les inscriptions (Ex : les parents peuvent inscrire leurs enfants au mercredi une semaine avant le jour J, sinon ils doivent obligatoirement passer par nous directement en nous envoyant un mail ou en nous appelant). Sur les vacances, ils doivent obligatoirement inscrire leurs enfants 3 jours où sinon ils doivent attendre la fin des inscriptions pour les inscrire sur les jours où il reste des places...)

Au vu de la demande qui n'est pas tout le temps en adéquation avec la capacité d'accueil du centre de loisirs, nous avons fixé des critères de priorisations :

- 1 Enfants domiciliés et scolarisés à Auriol ;

- 2 Enfants dont les deux parents travaillent (attestation employeur des deux parents à fournir obligatoirement)
- 3 Enfants scolarisés à Auriol et venant d'autres communes ;
- 4 Enfants non scolarisés et non domiciliés à Auriol.

L'enfant inscrit doit avoir obligatoirement un dossier complet s'il souhaite intégrer le centre de loisirs.

3.2. Modalités d'accueil d'un enfant atteint d'un handicap

"Les États parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie de la collectivité."

(Article 23 de la Convention Internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989)

L'association laisse l'accès des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps en les intégrant à l'accueil de loisirs. Elle permet à tous les participants, l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences. L'accueil du mineur en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé doit être préparé et accompagné par toutes les parties éducatives de son entourage.

Chaque situation étant particulière, il nous paraît important de rencontrer la famille au préalable afin de recevoir toutes les consignes pour la vie quotidienne de leur enfant, de se faire expliquer les raisons de ces dernières pour en mesurer l'importance et pouvoir les retransmettre aux équipes. Le directeur et la famille échangent autour d'un document type (« Fiche d'autonomie et d'intégration ») permettant de prendre en note les consignes, les difficultés rencontrées par l'enfant et du type de problème que ce dernier est susceptible de rencontrer. Ce document pourra être complété d'un certificat médical précisant toute réserve, inaptitude ou contre-indication.

Le directeur s'engage à transmettre les informations nécessaires au fonctionnement quotidien à ses équipes. Des rencontres régulières entre la famille et le directeur, peuvent se faire afin d'adapter le fonctionnement à l'évolution de l'enfant.

3.3. Modalités d'expression des parents

- Nos moyens de communication :

- ➔ Préprogramme et programme envoyé par mail aux parents (après validation de la mairie)
- ➔ Site internet où les parents peuvent retrouver toutes les informations, le dossier d'inscriptions ainsi que le lien pour le portail famille.
- ➔ Les panneaux d'informations lumineux de la commune
- ➔ Un panneau d'affichage au centre de loisirs

- Présentation aux parents de nos actions :

Une réunion d'information des parents avec l'équipe permanente et la mairie afin de présenter nos actions sur la commune, nos projets sur l'année, et nos valeurs. Ce temps permet d'échanger avec les familles, de faire valoir nos actions passées et de présenter nos actions futures. Il permet également de répondre aux questions des parents et d'écouter leurs suggestions s'il y en a.

- Réunion d'information avant les vacances d'été :

Une réunion d'information avec les parents et l'équipe pédagogique est organisée fin juin pour présenter le programme des vacances, l'équipe d'animation, le fonctionnement, les règles de sécurité ainsi que la liste des affaires à prévoir quotidiennement sur le centre de loisirs.

3.4. Modalités d'évaluation de nos actions

Le projet pédagogique s'inscrit nécessairement dans une temporalité qui n'est pas celle de l'immédiateté. **De plus, l'évaluation n'est satisfaisante et significative que dans une démarche collective.** Cette étape se base sur l'élaboration de critères d'évaluation et d'indicateurs de réussite. Leur constitution se fera lors des réunions de préparation avec l'équipe pédagogique. Ces indicateurs doivent nous permettre de constater avec simplicité, si nos objectifs pédagogiques ont été atteints. Tous ces éléments apparaîtront sur notre outil d'analyse : la grille d'évaluation.

L'équipe pédagogique fera un premier bilan à mi-parcours. Cette réunion pourra nous inciter à mettre en œuvre des ajustements sur les indicateurs de réussite choisis en amont.

Enfin, à la fin de la période, lors du bilan final, la grille d'évaluation sera remplie avec l'ensemble de l'équipe pédagogique. L'équipe validera ou non chacun des indicateurs de réussite. Nous pourrons enfin constater l'écart entre nos objectifs et la réalité, et trouver les facteurs qui peuvent en être responsables. Il faudra donc en tenir compte dans nos futurs projets.

4. Le projet de fonctionnement

4.1. Les relations adultes/jeunes, adultes/adultes, jeunes/jeunes

4.1.1. Les relations adultes/jeunes

Il est bien évident que si nous entretenons des relations de complicité avec les enfants, aucune attitude déviant, d'atteinte à la morale, d'atteinte à la pudeur ou de l'incitation à la débauche, ne seront tolérées et peuvent faire l'objet de sanctions et de condamnations !

Un animateur sera désigné aux fins de suivi et d'organisation des relations avec les jeunes. Des temps d'échanges formels ou informels seront organisés pour déterminer le programme de la période, de la semaine, gestion des conflits...

Ne pas prendre pour acquis que les enfants savent comment est organisée la vie quotidienne du centre et comment nous fonctionnons ! Donner aux enfants les raisons, le pourquoi, de ces règles d'organisation.

Si nous entretenons de bonnes relations avec les enfants, nous ne sommes pas pour autant leurs copains ! Chacun devant rester à sa place et dans le respect de tous. Poser rapidement le cadre, les limites à ne pas dépasser et le négocier avec les enfants. Nous sommes tous responsables de nos actes, nous sommes des référents pour les jeunes et de ce fait nous nous devons à un comportement le plus irréprochable possible, et de montrer l'exemple.

Chaque animateur sera libre de décider, si les enfants peuvent : changer d'activité en cours de route, ne pas terminer une activité, si l'on constate que les enfants manifestent un manque d'intérêt, de la fatigue... L'animateur doit s'adapter aux besoins de l'enfant, sans pour autant se laisser déborder ou être trop autoritaire, mais fixer des limites, et avant tout, promouvoir le dialogue avec l'enfant.

L'animateur doit toujours être exemplaire auprès des enfants afin d'apporter une crédibilité à son autorité (Ex : on ne dit pas à un enfant de ne pas s'assoir sur la table si l'animateur lui-même ne respecte pas sa propre règle).

4.1.2. Les relations jeunes/jeunes

Aucune bagarre, discrimination, insultes, vols, attouchements à caractères sexuels, comportements avilissants, le mensonge, la moquerie, tout ce qui nuit à la vie du groupe ne seront tolérés.

Nous favoriserons des jeux structurés en équipe... pour une meilleure cohésion et gestion du groupe.

4.1.3. Les relations adultes/adultes

Dans le fonctionnement de l'équipe, se soutenir les uns les autres est important dans la gestion de « l'autorité ». Il ne faut pas que ce soit le même animateur qui intervienne de façon autoritaire afin d'éviter de stigmatiser le rôle de chacun (figure d'autorité / figure plus laxiste)

C'est par le dialogue que l'on évitera tous conflits de personnes. Le but est de travailler en équipe et dans la bonne humeur pour que nous passions tous de bons moments ensemble.

Nous serons tous vigilants à une bonne communication et bonne entente avec les personnels, prestataires ou les autres centres sur des vacances ou autres. Nous sommes tous associés au bon déroulement de la vie du centre.

Pour permettre un échange, une mise en commun, l'équipe d'animation se réunira tous les jours.

4.2. Règles et sanctions

Certaines règles touchant à la sécurité, au respect du groupe et du matériel, à la mixité, à l'alcool, au fonctionnement général du centre, à l'interdiction de quitter le lieu d'accueil sans adultes ou sans notre consentement, l'interdiction de toute forme de discriminations.... Ne seront pas négociables entre les enfants et l'équipe d'animation. Ces règles devront d'autant plus être expliquées dans les règles de vie du centre.

D'autres règles concernant le fonctionnement quotidien du centre, les activités, les horaires, les attentes, les souhaits des enfants...feront l'objet d'une négociation, d'une discussion entre les enfants et l'équipe d'animation tout au long de l'année afin de réajuster et que tout le monde trouve sa place.

La réaction vis-à-vis du non-respect d'une règle dépendra de ce qu'a fait l'enfant, elle ne pourra en aucun cas être avilissante, disproportionnée, inadaptée, privative, collective car c'est sans fondement. La sanction devra être expliquée, adaptée et réparatrice, si besoin. Les sanctions sont éducatives, car elles définissent des limites aux jeunes. Dans le cas d'une bonne action, il est tout autant important que le jeune soit reconnu et félicité.

Apprendre aux jeunes, par le biais du jeu, à respecter des règles, définir des limites, des interdits et les expliquer. Respecter les enfants, c'est imposer les mêmes règles à tout le monde. Travail en équipe = cohérence de l'équipe, il faut être vigilant à l'intégration de tous les enfants. Proposer à tous de participer à l'élaboration du programme, à partir de propositions et selon les tranches d'âge.

4.3. Les sorties

Nous faisons appel à une société de transports « les Transports SUMA ». Un devis est effectué en amont pour le jour de la sortie comprenant :

- Le lieu de la sortie
- Les heures de départ et d'arrivée
- Le nombre d'enfants et d'adultes à transporter

Un animateur est nommé responsable du bus, lorsqu'un membre de la direction n'est pas là.

Pour toutes sorties, il est important de penser à plusieurs éléments, avant le départ :

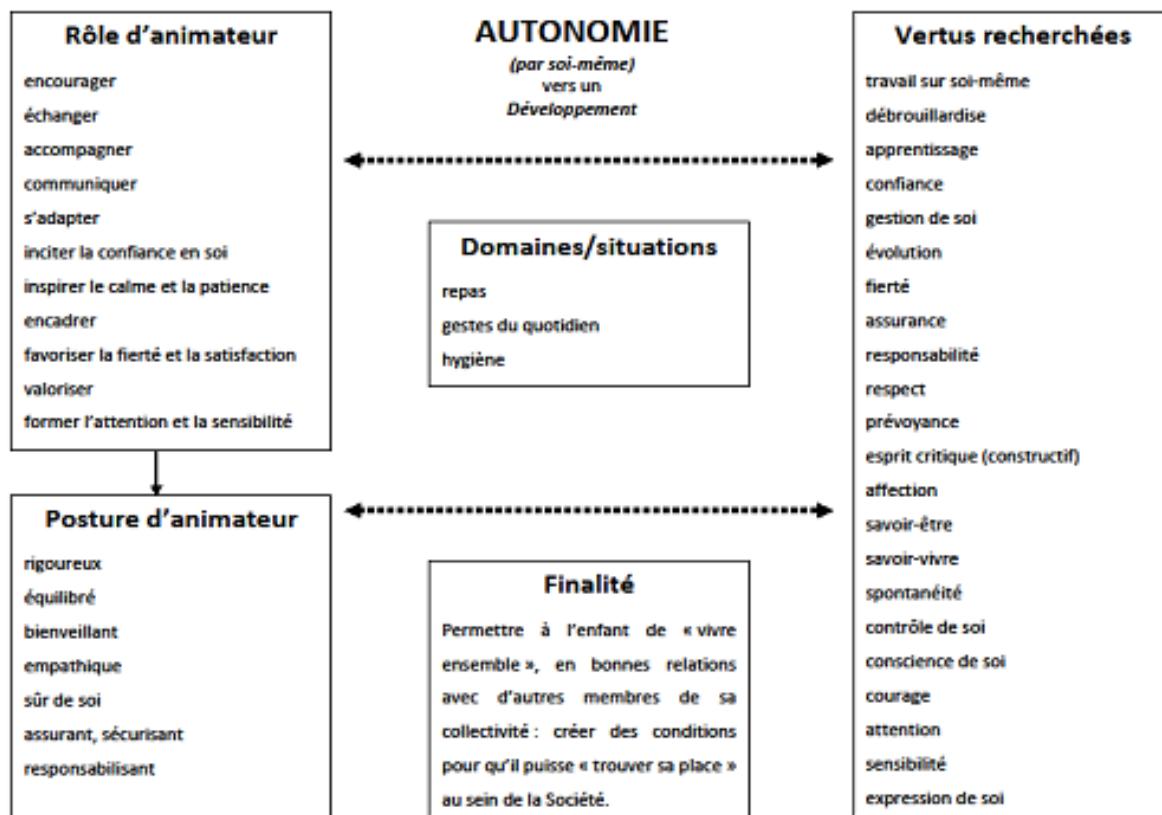
- D'informer les familles la veille, pour être sûr que les enfants auront leur sac à dos avec l'eau, le recharge, et leur donner l'horaire appropriée à la sortie (accueil du matin maximum et retour prévu)
- Prendre la feuille avec les enfants présents.
- Vérifier que la trousse d'infirmerie est complète.
- Prendre les fiches sanitaires des enfants, vérifier à nouveau que vous les avez toutes avec vous, et que le numéro des familles est bien noté.
- Prendre le Pique-Nique (les glacières, le pain, l'eau, des gobelets, des couteaux, du papier absorbant, sac poubelles, voir s'il on prend le goûter ou non)
- La fiche sortie

4.4. Le rôle de l'animateur

4.4.1. L'organisation



4.4.2. Son rôle



5. La sécurité et les aspects réglementaires

5.1. Infirmerie

Un adulte faisant partie de l'équipe pédagogique pourra utiliser la trousse à pharmacie pour soigner les petits bobos. Une personne de l'équipe sera chargée de mettre en place le fonctionnement de l'infirmerie et d'en faire l'inventaire. Le directeur et l'équipe d'animation seront au courant des enfants qui ont un PAI et seront informés des rangements des trousse.

La fonction sanitaire implique plusieurs missions :

- S'assurer de la remise, pour chaque mineur, des renseignements médicaux ;
- Informer les personnes qui concourent à l'accueil de l'existence éventuelle d'allergies médicamenteuses, alimentaires ou autres ;
- Identifier les mineurs qui doivent suivre un traitement médical pendant l'accueil et s'assurer de la prise des médicaments ;
- S'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clef sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit en permanence à la disposition du jeune ;
- S'assurer de la sécurité physique et morale des jeunes ;
- Tenir le registre dans lequel sont précisés les soins donnés aux mineurs, et notamment les traitements médicamenteux ;
- Tenir à jour les trousse de premiers soins.
- Pharmacie : plusieurs trousse à pharmacie, comprenant le nécessaire pour les plaies superficielles, de même qu'un petit carnet ou cahier, seront à la disposition des animateurs. Ils devront être pris pour toutes les sorties en dehors de l'hébergement. Un cahier d'infirmerie devra être rempli à chaque soin effectué mentionnant : le nom du jeune, le soin effectué, date, nature de la blessure et nom de l'animateur, nom et dates de péremption des produits utilisés (carnets qui seront tous les jours reportés sur le cahier d'infirmerie par les assistants sanitaires). Des serviettes hygiéniques pourront être à disposition des jeunes filles ayant leurs premières menstruations et pour lesquelles un accompagnement explicatif sera donné.
- L'administration de médicaments.

Conformément aux articles L411-1, L4311-1 du Code de la santé publique (droit d'administration), L4161-1 (exercice illégal de la médecine) et L5111-1 (obligation de la présence d'une ordonnance) :

Il faut savoir **qu'aucun médicament ne peut être administré à un mineur sans prescription médicale**. Lorsqu'un mineur suit un traitement, son responsable légal doit fournir, en plus des médicaments, l'ordonnance médicale (l'autorisation, du seul responsable légal, n'est en aucun cas suffisante).

Tous les médicaments ou produits dangereux seront hors de portée des jeunes et stockés dans un lieu fermé à clefs dans la mesure du possible et marqués au nom de l'enfant (sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit en permanence à la disposition du jeune).

5.2. L'hygiène

En participant à la vie du centre, les enfants sont confrontés à la vie en collectivité et à ses contraintes d'apprentissage des gestes élémentaires avec le soutien des animateurs dans les différents temps : confection des repas, repas, hygiène élémentaire (lavage des mains, aller aux toilettes), les activités, l'habillement. L'équipe d'animation se devra d'être présente, à l'écoute et éducative sur ces apprentissages, pour que chaque enfant puisse devenir autonome et prenne soin de la propreté de son corps.

Concernant les repas, les menus seront affichés, un prélèvement d'échantillon de chaque repas devra être effectué et gardé pour contrôle et respect des normes d'hygiène.

Tous les affichages obligatoires seront mis en place.

Concernant l'hygiène corporel, l'animateur devra se montrer exemplaire et venir au centre avec une tenue adaptée et une hygiène respectueuse pour autrui.

5.3. Sécurité

Tous les enfants participants aux activités de plein air et aux sorties devront être équipés d'une tenue adaptée à la sortie

Un portable par groupe, la liste des jeunes, leur feuille sanitaire et une trousse de secours sont obligatoires à chaque sortie.

Toutes les sorties seront préparées en équipe d'animation et les jeunes informés de leurs déroulements et des règles à appliquer tous les jours par les animateurs.

Notre utilisation de la voie publique piétonne ou routière, est placée sous l'égide du **Code de la Route** et de ce fait sera respecté.

En cas d'accident toutes les mesures et déclarations seront faites, des fiches de signalement sont mises à la disposition des organisateurs et directeurs afin d'informer la DDCS de la survenance d'un accident.

Tous les affichages obligatoires seront mis en place, la consultation par l'équipe de la réglementation sera possible, en cas de doutes nous prendrons conseil auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse des Sport et de la Cohésion Sociale des Bouches-du-Rhône.

Concernant l'intrusion des personnes extérieures, il est évident que tous les moyens seront mis en œuvre pour éviter cela. L'équipe d'animation sera vigilante sur chaque personne venant récupérer les enfants. Si ce n'est pas les parents qui récupèrent leur enfant, les parents devront nous le signaler, préciser qui viendra récupérer l'enfant, et la personne devra présenter la carte d'identité à l'équipe d'animation qui validera si l'enfant peut partir avec cette personne.

Si un parent n'est plus autorisé à récupérer ses enfants, l'acte devra nous être fourni afin de pouvoir respecter le cadre imposé par la justice.

5.4. Aspects réglementaires

CE PARAGRAPHE N'EST PAS NEGOCIABLE

La drogue est interdite. La drogue est interdite, quel que soit le lieu où le moment, même sur le temps privé !

Le tabac est interdit dans tous les lieux publics, dans les bâtiments ou à proximité des enfants. Il sera interdit à tout enfant de fumer durant les temps du centre de loisirs. Le public accueillis est bien trop jeune pour tolérer des fumeurs au sein du centre de loisirs.

L'alcool est interdit. N'oublions pas que nous accueillons des mineurs et que nous sommes des exemples.

Tout acte de violence, physique, morale, verbal ne doit JAMAIS exister sur le centre.

5.5. Modalités d'évaluation du centre de loisirs

Évaluation des objectifs et de la qualité du centre

Un retour sur la journée sera fait avec les enfants à la fin de la journée. Des réunions d'équipe ont lieu à chaque période pour faire le point sur la période écoulée et préparer la prochaine période. Elles servent également à réajuster le fonctionnement et débattre sur le comportement et l'attitude des enfants.

Grille d'évaluation au regard de nos objectifs pédagogiques

Le principal outil d'évaluation du projet pédagogique est la grille ci-dessous. Cette grille permettra de mettre en lumière l'évolution du travail de l'équipe pédagogique, basée en partie sur l'observation du fonctionnement de l'accueil de loisirs. Elle permettra également d'évaluer le comportement et le savoir-être des jeunes, mais aussi notre posture pédagogique. Cette grille a été conçue pour évaluer le projet pédagogique dans sa version globale. *

Très insatisfaisant 1 – Insatisfaisant 2 – Moyen 3 – Satisfaisant 4 – Très satisfaisant 5

| Intitulés | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | Observations |
|---|---|---|---|---|---|--------------|
| LE PROJET | | | | | | |
| Les objectifs fixés ont-ils été atteints ? | | | | | | |
| Le lien a-t-il été effectué entre le projet mené et les activités proposées ? | | | | | | |
| Le lien à t'il été effectué entre le projet pédagogique et les sorties effectuées ? | | | | | | |
| L'EQUIPE | | | | | | |
| Il y a-t-il eu répartition des tâches au sein de l'équipe ? | | | | | | |
| Il y a-t-il eu mixité dans l'équipe en âge et expérience ? | | | | | | |
| Il y a-t-il eu des échanges et du travail commun ? | | | | | | |
| Il y a-t-il eu de la place pour chacun ? | | | | | | |
| Comment ont été les relations équipe pédagogique et équipe de service ? | | | | | | |
| Comment ont été les relations équipe d'animation et équipe de direction ? | | | | | | |
| LE FONCTIONNEMENT | | | | | | |
| Comment a été l'organisation de l'accueil ? | | | | | | |
| Les moyens matériels ont-ils été suffisant ? | | | | | | |
| Il y a-t-il eu respect des horaires (lever, activités, repas, coucher ...) ? | | | | | | |
| Comment a été la préparation des activités ? | | | | | | |

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| Comment a été la préparation et la gestion des sorties ? | | | | | |
| Comment ont été les intervenants extérieurs ? | | | | | |
| Comment a été la gestion des temps libre ? | | | | | |
| Comment a été la gestion des repas ? | | | | | |
| <i>LES ENFANTS</i> | | | | | |
| Comment a été la participation des enfants ? | | | | | |
| Les activités ont-elles été adaptées à l'âge des enfants ? | | | | | |
| L'écoute et la prise en compte des enfants a-t-elle été effectué ? | | | | | |
| Il y a-t-il eu respect des rythmes des enfants ? | | | | | |
| Comment a été la gestion des enfants "difficiles" ? | | | | | |
| <i>LES PARENTS / FAMILLES</i> | | | | | |
| Comment a été la communication avec les parents ? | | | | | |
| Il y a-t-il eu prise en compte des demandes des parents ? | | | | | |
| Comment a été la participation et l'implication des parents ? | | | | | |